

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1955>



Un an après la mort de Christine Renon, on n'oublie pas, on ne pardonne pas

- EDUCATION EN LUTTE !



Date de mise en ligne : jeudi 24 septembre 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Le suicide de Christine Renon a bouleversé les personnels de l'Éducation nationale. Dans une lettre qu'elle adresse à ses collègues avant de mourir le 24 septembre 2019, cette directrice d'école de Pantin décrit avec beaucoup de vérité les difficultés qui font le quotidien des personnels ainsi que le manque de soutien de l'institution.

La mort de Christine Renon a mis au jour une réalité trop souvent niée par l'Éducation nationale : celle de la dégradation des conditions de travail. Les personnels sont confronté-e-s à la précarité grandissante des habitant-e-s du département sans bénéficier des moyens nécessaires pour y faire face. La charge de travail est toujours plus importante alors que les conditions matérielles sont déplorables. L'État a reconnu le caractère imputable au service de la mort de Christine Renon et pourtant un an après, les réponses de l'administration sont largement en-deçà des besoins et des enjeux. Avec 86 médecin-ienn-e-s du travail pour plus d'un million de personnels et une gestion de management des ressources humaines, la situation ne cesse de se dégrader. Le Ministre Blanquer s'entête dans ses projets de réformes impopulaires : après la loi pour l'École de la confiance et les réformes du bac et du lycée, il entend s'attaquer aux directions d'école pour renforcer une organisation hiérarchique et pathogène du travail, calquée sur celle des collèges et des lycées.

La Fédération SUD éducation se joint à SUD éducation 93 pour relayer l'appel du collectif de Pantin à la marche contre l'oubli, pour la jeunesse et l'éducation et appelle tous les personnels à continuer de se mobiliser pour défendre leurs droits et pour un changement radical de politique éducative : l'intérêt du service public d'éducation et la santé des personnels doivent prévaloir sur les impératifs budgétaires et les logiques managériales.